

DEPOLLUTION ET REHABILITATION DE L'IGUE DE PUECH YOULE

## Deuxième tranche de travaux Année 2001

Département de l'Aveyron



Spéléo Club de Capdenac



Comité de Spéléologie Régional Midi-Pyrénées

**Dépollution et réhabilitation de l'I gue de Puech Youle**  
**Deuxième tranche de travaux**  
**Année 2001**

Projet initié par le Spéléo Club de Capdenac

**Contact : M. Jacques PASCAL**

Le Puech de Vidal  
12260 SAUJAC  
Tel/fax : 05 65 81 50 91

Dossiers réalisés par le Comité de Spéléologie Régional Midi-Pyrénées

**Contact : Melle Delphine JACONELLI**

7, rue André Citroën  
31130 BALMA  
Tel/fax : 05 61 11 71 60

Les nouveaux partenaires pour cette deuxième tranche de travaux :

- Conseil Régional Midi-Pyrénées
- Fédération Française de Spéléologie
- Le service de déminage de Montpellier
- Alpina (12)
- Groupe Spéléo Nantais (12)

Sans oublier ceux de la première période en août 2000 :

- Conseil Général de l'Aveyron
- Conseil Général du Lot
- Commune d'Ols-et-Rhinodes
- Comité de Spéléologie Régional Midi-Pyrénées
- Comité Départemental de l'Aveyron
- Spéléo Club de Capdenac (12)
- Spéléo Club de Limogne en Quercy (46)
- Espe 12 (12)
- Groupe Spéléologique Haut-Pyrénéen de Tarbes (65)
- Spéléo Club Valençais (36)

Nous remercions tous les organismes qui nous permettent de mener à bien cette opération.

## SOMMAIRE

Introduction .....	1
I. Déroulement des travaux .....	2
1. Améliorations techniques .....	2
2. Quelques événements marquants de cette période de travaux .....	3
3. La dépollution de l'igue de Puech Youle : 1 <sup>er</sup> Prix Départemental de l'Environnement en Aveyron ----	3
II. Bilan de cette deuxième phase de travaux .....	6
1. Fiche journalière .....	6
2. Bilan .....	8
3. Difficultés rencontrées .....	9
Conclusion .....	10
Annexes	

## I N T R O D U C T I O N

Entreprise en août 2000, la réhabilitation de l'Igue de Puech Youle s'est poursuivie comme prévu durant l'année 2001.

La première phase de travaux avait permis de sortir dans un premier temps pas moins de 23 m<sup>3</sup> de déchets et avait mobilisé de nombreux partenaires tant sur le plan financier que sur le plan technique.

Estimant qu'il restait encore au moins 40 m<sup>3</sup> de déchets et interrompue pour cause de météo défavorable en 2000, l'action s'est alors poursuivie durant l'année 2001 avec la même ardeur et de nouveaux organismes impliqués (Conseil Régional, service de déminage de Montpellier, Clubs spéléo).

Avant de faire le point sur la deuxième phase de cette opération d'envergure et d'intérêt public, il est essentiel de rappeler l'importance d'une telle action sur le plan environnemental mais également sur le plan de la santé publique, la résurgence du ruisseau du fond de ce gouffre gravement pollué se jetant dans la rivière du Lot.

**Cette opération a permis au Spéléo Club de Capdenac d'obtenir le 1<sup>er</sup> Prix Départemental de l'Environnement dans la catégorie « restauration et gestion du milieu » organisé par le Conseil Général de l'Aveyron.**

## I. Déroutement des travaux

Cette deuxième phase de travaux s'est étendue du 13 avril au 4 novembre 2001 et s'est accompagnée d'améliorations sur le plan technique (conditions de travail, ...) et sur le plan relationnel.



**Ci-dessus, les spéléologues se préparent**

### 1. Améliorations techniques

Les subventions reçues pour 2001 des organismes (Conseils généraux de l'Aveyron et du Lot, Conseil Régional Midi-Pyrénées, Fédération Française de Spéléologie, Comité Départemental de Spéléologie de l'Aveyron) ont permis d'acquérir un groupe électrogène et un treuil électrique. L'acquisition de ces 2 appareils a renforcé la sécurité durant les travaux en apportant plus de souplesse et de performance.

En effet, le treuil thermique ayant servi lors des travaux de 2000, acheté d'occasion par manque de moyens financiers, était en limite d'utilisation.

#### **Ci-contre, nouveau treuil électrique**

De plus, le fond de l'igüe a été électrifié, ce qui a notablement amélioré les conditions de travail.



## 2. Quelques événements marquants de cette période de travaux

### Une intervention imprévue

Quelques jours après le commencement du chantier pour l'année 2001, les spéléologues ont découvert des engins explosifs au fond de l'igüe. Ce qui a nécessité l'intervention du service de déminage de Montpellier.

### Visite du maire d'Ols-et-Rhinodes sur le site

Cette deuxième phase de travaux a permis une réelle collaboration avec la mairie d'Ols-et-Rhinodes.

En effet, afin de lui montrer l'ampleur de cette opération les spéléologues ont amené M. le Maire et son épouse au fond de l'igüe pour une « visite » du site.

Nous tenons de plus à remercier la mairie d'Ols qui s'est occupée de l'évacuation des déblais déjà sortis.



**Les spéléos et leurs « trophées »**

## 3. La dépollution de l'igüe Puech Youle : 1<sup>er</sup> Prix Départemental de l'Environnement en Aveyron

La dépollution du gouffre de Puech Youle a remporté le 1<sup>er</sup> Prix au concours départemental de l'Environnement dans la catégorie « restauration et gestion du milieu » organisé par le Conseil Général de l'Aveyron.

Le Spéléo Club de Capdenac se verra remettre ce prix doté de 10 000 francs lors d'une cérémonie officielle début 2002.

Vous trouverez ci-après la présentation de ce concours ainsi que la décision du Conseil Général de l'Aveyron.

## PRI X DEPARTEMENTAL DE L'ENVI Ronnement

Ce concours a pour but d'encourager toute initiative visant à la protection, la restauration et la gestion de l'environnement.

### **CANDIDATURES :**

Ce concours départemental est ouvert aux associations, aux particuliers, aux entreprises, aux collectivités, aux établissements scolaires.

### **NATURE DES PROJETS POUVANT ETRE PRESENTES :**

Toute l'initiative visant à améliorer l'état de l'environnement, soit par des actions de protection ou de restauration du milieu naturel, soit par des opérations de sensibilisation sur tous les domaines concernant l'environnement.

### **RECOMPENSES :**

Des prix en espèces jusqu'à un montant de 20 000 F sont offerts.

### **COMPOSITION DU JURY :**

Le jury est composé des personnes suivantes :

- le Président de la Commission Déléguée à l'Environnement et trois conseillers généraux,
- le Directeur Général des Services du Département ou son représentant,
- le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant,
- le Directeur Régional de l'Environnement ou son représentant,
- le Président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement ou son représentant,
- le Président du Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement ou son représentant,
- le Directeur du SATESE,
- deux représentants des associations de protection de la nature.

### **ATTRIBUTION DES PRIX :**

Il sera tenu compte dans l'appréciation du jury :

- du caractère novateur de l'idée ou de la méthode,
- de la qualité de la réalisation ou de la mise en valeur,
- de l'intérêt de l'opération,
- du mérite des candidats quant à leur entreprise.

Le jury se réunira dans le courant du dernier trimestre de l'année pour décerner les récompenses.

### **DOSSIERS A FOURNIR :**

Toute opération devra être présentée selon un formulaire imprimé à retirer auprès des services du Département (Direction de l'Enseignement, des Affaires Culturelles et de l'Environnement).

Les dossiers devront être déposés chaque année, avant le 30 octobre, auprès du Conseil Général – Hôtel du Département – BP 724 – 12007 RODEZ Cédex.



Monsieur Jacques PASCAL  
Spéléo club de Capdenac  
Le Puech de Vidal

12260 SAUJAC

Référence à rappeler : FS.01.E. 675  
Poste N° 8273

Rodez, le - 4 DEC. 2001

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de candidature au Prix Départemental de l'Environnement pour l'opération de dépollution et de réhabilitation de l'igue de Puech Youle.

Votre candidature a été examinée par le jury présidé par Monsieur Pierre-Marie BLANQUET, ainsi que par la Commission Permanente du Conseil Général du 26 novembre 2001, sous la présidence de Monsieur Jean PUECH.

J'ai le plaisir de vous informer que cette dernière a approuvé la décision du jury de décerner au spéléo club de Capdenac le 1<sup>er</sup> prix, doté de 10 000 F (1524,49 €), dans la catégorie « restauration et gestion du milieu ».

Je tiens à vous féliciter pour la qualité de l'action que vous avez menée qui contribue à l'amélioration et à la sauvegarde de notre patrimoine naturel.

Ce prix vous sera remis lors de la cérémonie officielle qui se tiendra début 2002. Je ne manquerai pas de vous adresser une invitation à cet effet.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Direction  
de l'Enseignement,  
des Affaires Culturelles,  
de l'Environnement  
et du Sport

LE PRÉSIDENT,  
des Services de l'Environnement

Alain CARDON

HOTEL DU DEPARTEMENT B.P. 724 12007 RODEZ CEDEX TEL : 05 65 75 82 40 FAX : 05 65 73 84 71



## II. Bilan de cette deuxième phase de travaux

### 1. Fiche journalière

Comme lors de la première tranche de travaux, les participants ont rempli quotidiennement une fiche sur laquelle ils notaient divers renseignements : la date, leur nom, le temps de travail, le nombre de godets, ... ainsi que les difficultés qu'ils rencontraient.

Cette démarche nous permet alors de présenter le bilan suivant.

**Liste des participants** (légende du tableau suivant)

<b>Club</b>	<b>Nom</b>	<b>Tableau</b>
Spéléo Club de Capdenac (12)	Jacques PASCAL	J
	Nicolas PASCAL	N
	Josy PASCAL	Josy
	Vincent MATHIEU	V
	Alain MATHIEU	Alain
	Claude BOUSQUET	C
	Jean-Claude PAILLARD	JC
Spéléo Club Valençais (36)	Thierry MASSON	T
	Nicolas PRUM	GN
	Christophe PASQUET	Chris
	Yvan GILLARD	Yvan
Groupe Spéléologique Nantais (12)	Hervé PLANTIER	H
Alpina (12)	Mylène BOUVIALA	M

## Dépollution de l'Igue de Puech Youle : 2<sup>ème</sup> tranche de travaux : année 2001

Date	Nom de participants	Temps	Godets	Crânes	Précisions
V 13/04	N J	3h			Mise en route
S 14/04	H M A V N J	6h	23	3 Ca, 3 O, 2 P, 1 fût de godrons de 100 L	
D 15/04		7h	24	1B, 2 Ch, 1 O	Déclaration en gendarmerie de la découverte d'engins explosifs. Arrêt des travaux
L 16/04					
M 06/05					Passage des démineurs
V 01/06	N J	3h			Mise en route
S 02/06	H M V N J C	7h	26	3 B, 3 Ch, 2 P, 1 Ca	
D 03/06	H M V N J C Alain	8h	32	2 B, 2 Ch	
M 06/06					Enlèvement des déblais par une entreprise mandatée par la mairie d'Ols
J 12/07	T J	3h			Mise en place de la platine pour le treuil électrique
V 13/07	T N J C	7h	15	1 B, 1 O	Mise en route
S 14/07	T N J C Josy	7h	24	3 B, 2 Ch, 2 Ca, 2 P, 3 O	
D 07/08	N J			1 Ca	Descente dans l'Igue de M. le Maire et de son épouse. Un chien était tombé
V 13/10	V J	3h			Mise en route
S 14/10	Yvan G N N V T Chris J	7h	41	4 B, 4 Ch, 1 O	
S 03/11	T J C Chris N J	7h	21	1 Ch, 2B	
D 04/11	T Chris N J H M	7h	12	1 P, 2 Ch	
<b>TOTAL</b>		<b>79 h</b>	<b>218</b>	<b>7 Ca, 9 O, 7 P, 16 B, 16 Ch, 1 fût</b>	

**LEGENDE : Déchets**    O = ovidés    B = bovidés    Ca = canidés    Ch = équidés    P = porcidés

## 2. Bilan

Cette deuxième période de travaux a permis de remonter à la surface environ 26 m<sup>3</sup> de déchets, principalement des ossements d'animaux :

- 7 canidés,
- 9 ovidés,
- 7 porcidés,
- 16 bovidés,
- 16 équidés,
- 1 fût de goudron de 100 litres.

Le nombre de carcasses remontées est en diminution de moitié environ par rapport à l'année dernière mais il en reste encore.

13 personnes, représentant 4 clubs, se sont relayées pendant 79 heures lors de cette deuxième tranche de travaux.



**218 godets de 120 litres  
soit 26,16 m<sup>3</sup> de déchets**

**Temps : 79 heures**

**Nombre de personnes : 13  
Nombre de clubs : 4**

**Ci-dessus base du puits**

**Depuis le début de l'opération en 2000, 49 m<sup>3</sup> de déblais ont été évacués,  
Ce qui représente une hauteur de 5 mètres environ dans l'igüe.**

### 3. Difficultés rencontrées

1. La découverte de quelques engins explosifs a ralenti et arrêté les travaux jusqu'à l'intervention des démineurs. Durant les séances qui ont suivi, le problème ne s'est pas renouvelé.
2. L'éboulis devient de plus en plus compact et nous voyons apparaître des pierres plus grosses qui nécessitent des maniements de treuil supplémentaires.

## CONCLUSION

Le bilan de cette deuxième tranche de travaux ajouté à celui de la première période de chantier est tout à fait satisfaisant avec un total de 50 m<sup>3</sup> de déchets sortis du gouffre. Aussi nous pouvons maintenant mieux observer ce qui se trouve exactement au fond de l'igue et les spéléologues de terrain estiment alors qu'il reste un volume de déchets aussi important que celui déjà évacué. La confirmation d'un gouffre très gravement pollué est garantie.

Les aides sollicitées et reçues jusqu'à présent ont permis de mettre en place ces deux années de travaux et l'on ne peut que constater que la résultante de ces partenariats techniques et /ou financiers entraîne progressivement l'aboutissement de l'ambition fixée au départ : dépolluer un site naturel dangereux pour la santé de l'homme et pour l'environnement.

Aussi les récentes aides (Conseil Régional, Agence de l'Eau Adour Garonne) ainsi que le prix remporté pour cette opération lors du concours départemental de l'environnement organisé par le Conseil Général de l'Aveyron, va nous permettre de poursuivre cette action en 2002.

L'investissement et la détermination des spéléologues impliqués n'en sont que plus grandes.

*Encore merci à tous les organismes partenaires de cette opération  
et à tous les participants.*

## ANNEXES

# Agence de l'Eau Adour Garonne



Établissement Public de l'État  
à 14 de la Loi sur l'eau du 16 décembre 1964

16 du Férétra - 31078 Toulouse Cedex 4  
05 61 36 37 38 - Télécopie : 05 61 36 37 36  
E-mail: contact@eau-adour-garonne.fr

Monsieur le Président  
COMITE REGIONAL DE SPELEOLOGIE  
DE MIDI-PYRENEES  
7 RUE ANDRE CITROEN

Toulouse le 29 octobre 2001

31130 BALMA

Objet : Participation financière de l'Agence,  
Décision n° 2001/6956 du 17/10/2001.

Référence : Commission des Interventions du 03 octobre 2001  
Dossier 900 31 1041 (à rappeler dans toute correspondance).  
Opération : dépollution et réhabilitation de l'igue de Puech Youle (Aveyron).

Pièce(s) jointe(s) : 2 exemplaires de la décision  
5 exemplaires de la convention

Affaire suivie par : Responsable technique : Jacques de La Rocque Tél. : 05.65.75.56.00  
Responsable administratif : Michel Selve Tél. : 05.61.36.37.12

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Agence vous a accordé une aide financière au titre de l'opération mentionnée ci-dessus (cf décision ci-jointe).

Le versement de celle-ci est subordonné à la passation d'une convention (documents joints en cinq exemplaires)

Je vous remercie de bien vouloir retourner à l'Agence trois exemplaires de la convention signés sans omettre de préciser les nom et qualité du signataire et de lui adresser un relevé d'identité bancaire ou postal.

(RIB, RIP ou identification du compte de la perception concernée).

J'attire votre attention sur les modalités de l'aide; celles-ci sont précisées aux paragraphes II, VI et VII de la convention et aux articles 1, 5 et 7 de son annexe.

L'aide pourra être annulée si la convention n'est pas adressée à l'Agence avant la fin du mois de mai prochain.

La présente aide est notifiée sous réserve du visa des engagements financiers correspondants par Madame le Contrôleur Financier auprès des Agences de l'Eau.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments dévoués.

Jean PEAUDÉCERF  
Sous-Directeur

## ----- DÉLÉGATIONS ET DÉPARTEMENTS CONCERNÉS -----

Ag. de l'Eau de la Région  
Nord-Pyrénées  
Tél. : 05 61 36 37 38  
Fax : 05 61 36 37 36  
Départements  
63 64 65 66 67 68 69

Ag. de l'Eau de la Région  
Midi-Pyrénées  
Tél. : 05 61 36 37 38  
Fax : 05 61 36 37 36  
Départements  
31 32 33 34 35 36 37 38 39

Ag. de l'Eau de la Région  
Occitanie  
Tél. : 05 61 36 37 38  
Fax : 05 61 36 37 36  
Départements  
81 82 83 84 85 86 87 88 89

Ag. de l'Eau de la Région  
Ile-de-France  
Tél. : 05 61 36 37 38  
Fax : 05 61 36 37 36  
Départements  
75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99

Ag. de l'Eau de la Région  
Bretagne  
Tél. : 05 61 36 37 38  
Fax : 05 61 36 37 36  
Départements  
22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99







Toulouse, le

03 MAI 2001

Le Président

**Martin MALVY**  
Ancien Ministre

**Monsieur Jean-Pierre GRUAT**  
Président  
COMITE DE SPELEOLOGIE  
REGIONAL  
7 rue André Citroën  
31130 BALMA

### **Notification Officielle**

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous notifier officiellement la décision prise en votre faveur par la Commission Permanente du 25 avril 2001.

En effet, par délibération n° 01/04/07.09, cette dernière a décidé de vous attribuer une subvention de 8.000,00 F (1 219,59 €) pour l'acquisition de matériel et d'équipements en vue de la réalisation de travaux de réhabilitation de l'Igüe de Puech-Youle sur la commune d'Ols et Rhinodes (12).

Les services de la Région, en particulier la Direction de l'Aménagement du Territoire, du Développement Durable et du Tourisme, sont chargés de la mise en oeuvre de cette décision.

Il va de soi que je porterai la même attention à la bonne exécution de cette décision qu'à sa préparation.

En souhaitant que cette aide vous permette de mener à bonne fin le programme envisagé, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Martin MALVY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Numéro de dossier : 01000980

NRéf. : DADT-Environnement et Energie

Télécopie de la Direction : 05.61.33.52.85